



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**LIMOGES**  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

**Dossier de presse**  
25 juin 2022

## **INAUGURATION DE LA CITÉ DE L'EMPLOI À LIMOGES**



Delphine DOMINGUEZ  
Préfecture de la Haute-Vienne  
05 55 44 17 50

[delphine.dominguez@haute-vienne.gouv.fr](mailto:delphine.dominguez@haute-vienne.gouv.fr)

Hélène VALLEIX  
LIMOGES METROPOLE  
05 55 45 79 09 – 06 20 59 42 71  
[helene.valleix@limoges-metropole.fr](mailto:helene.valleix@limoges-metropole.fr)

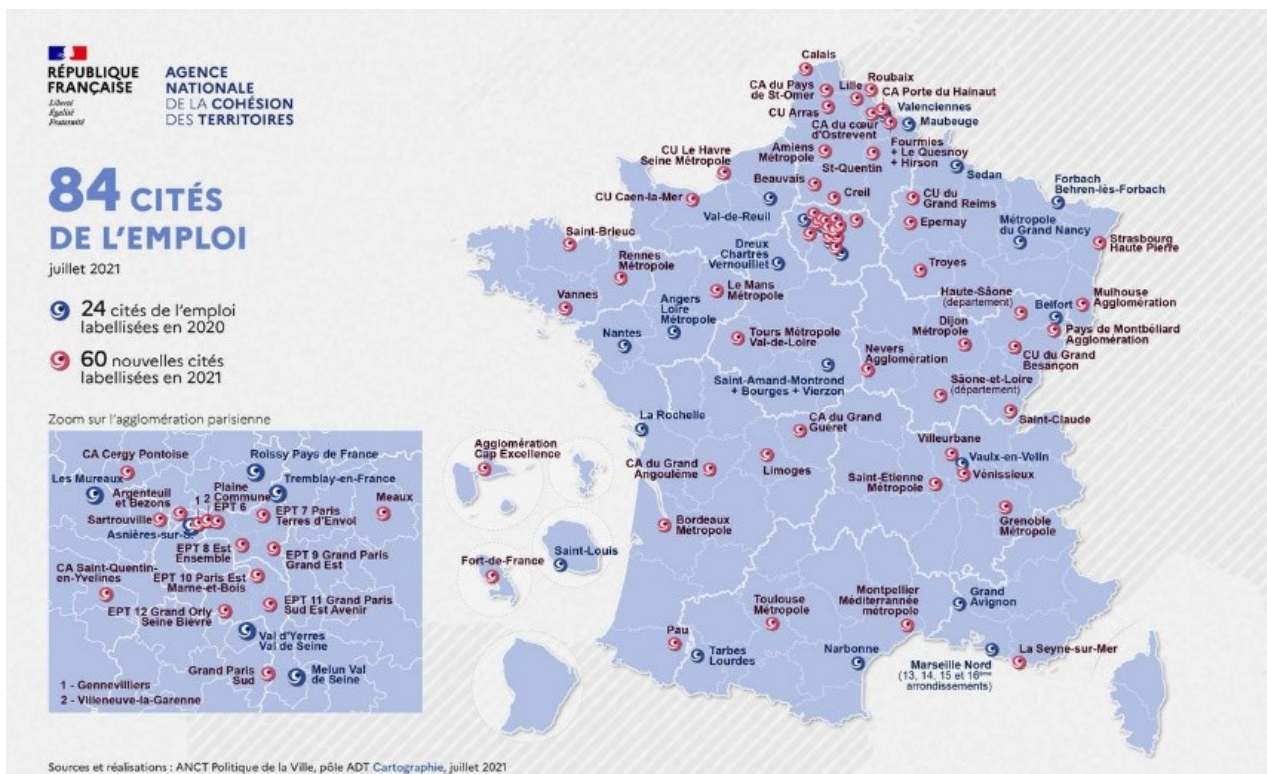
Claire GLEDEL  
Ville de Limoges  
05 55 45 60 49  
[claire.gledel@limoges.fr](mailto:claire.gledel@limoges.fr)

Aujourd'hui, le taux de chômage est deux fois supérieur dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) que sur le reste du territoire. La baisse du taux de chômage (- 7%) dans les quartiers prioritaire de la politique de la ville est légèrement plus marquée que sur le reste de la ville de Limoges (- 6%). En s'inspirant de la méthode déployée pour les « Cités éducatives », une démarche expérimentale de « Cités de l'Emploi » a été lancée en 2020 par le Gouvernement dans 12 départements pour mieux toucher les populations présentes.

En 2021, l'expérimentation a été élargie à 60 nouveaux territoires. Cette perspective de déploiement des Cités de l'emploi a fait l'objet d'une attention toute particulière pour les acteurs du territoire de l'Agglomération de Limoges et a été l'occasion d'une large mobilisation les partenaires locaux de l'insertion et de l'emploi.

Un groupe de travail associant les membres du Service public de l'emploi (SPE), des associations, le Conseil départemental de la Haute-Vienne ainsi que le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, copiloté par les services de la Préfecture et de Limoges métropole a été initié afin de proposer les modalités d'une expérimentation de cette démarche sur notre territoire.

Lauréate de cette 2<sup>nd</sup> vague de déploiement, la démarche Cité de l'emploi portée par Limoges Métropole bénéficie d'une aide de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (Anct) de 100 000 euros par an pendant deux ans.



## QU'EST-CE QU'UNE CITÉ DE L'EMPLOI ?

Les Cités de l'Emploi proposent **de mettre en œuvre une collaboration renforcée des opérateurs de l'emploi au sein des Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV).**

Elles ne constituent pas un dispositif supplémentaire mais **visent à mieux coordonner tous les acteurs institutionnels ou associatifs œuvrant en faveur des demandeurs d'emploi habitant les quartiers prioritaires et à renforcer les dynamiques « d'aller-vers » les publics concernés.** Cette démarche invite l'ensemble des acteurs à passer **d'une logique de dispositifs à une logique de parcours.**

**Elle favorise la création d'un écosystème d'acteurs qui coopère et qui agit** dans le même sens pour améliorer la lisibilité et la mobilisation de l'offre existante en faveur de **l'accès à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés.**

## UN DÉPLOIEMENT EN DEUX PHASES

**D'un point de vue opérationnel, la démarche va se diviser en deux phases :**

- **Une première phase en cours**, expérimentale, d'une durée de 2 ans, correspondant aux temps de l'appels à projets mobilisé, qui trouve son implantation au sein de locaux récemment réhabilités par Limoges Habitat **au 8 rue Fabre d'Églantine.** Ce regroupement des services, organisé par Limoges Métropole, doit favoriser les synergies inter acteurs et le positionnement des bénéficiaires au centre des préoccupations des services proposés.
- **Une deuxième phase**, qui à l'appui des résultats de l'expérience, pourra pérenniser les ambitions de ce collectif d'acteurs, et s'implanter dans les programmations futures qui constitueront la centralité de Beaubreuil.

## UNE IMPLANTATION DANS LE QUARTIER DE BEAUBREUIL PUIS SUR L'ENSEMBLE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

**Le secteur de Beaubreuil a été assez rapidement identifié pour expérimenter ce nouveau projet :**

- Avec 5 640 habitants, Beaubreuil est le plus grand quartier prioritaire et les jeunes y sont fortement représentés (42 % est âgée de moins de 25 ans dont 1 466 jeunes de moins de 15 ans).
- Le quartier se caractérise par des indicateurs de précarité extrêmement préoccupants avec plus de 50% de la population du quartier vivant sous le seuil de pauvreté.
- L'offre d'accompagnement des habitants en matière d'insertion et d'emploi (Mission locale, PLIE, Association intermédiaires, associations de proximité, accompagnement à la création d'activité) reste partielle et très diffuse. Elle manque ainsi de lisibilité.
- Éligible au NPNRU, le quartier connaîtra dans les prochaines années de profondes mutations. Cette expérimentation s'inscrit pleinement dans cette perspective d'amélioration des services aux habitants qui se concrétisera notamment via la création d'une nouvelle centralité.
- Dans un premier temps expérimenté sur Beaubreuil, qui concentre à la fois des difficultés prégnantes mais également de nouvelles perspectives avec le NPNRU, cette démarche va s'étendre progressivement aux autres territoires prioritaires qui représentent près de 25 000 habitants et concentrent près du tiers de la demande d'emploi du bassin d'emploi du territoire.

## LE PLAN D' ACTIONS

La Cité de l'emploi vise 3 objectifs opérationnels :

- I. **Mobiliser et fédérer les acteurs** institutionnels, associatifs et les entreprises pour œuvrer ensemble et agir collectivement
- II. **Améliorer la lisibilité, la visibilité et la mobilisation de l'offre** de service existante (massifier le recours au droit commun)
- III. **Co construire de nouvelles actions** en fonction des besoins repérés

Ce projet porte l'ambition d'accompagner les habitants vers l'emploi en intervenant autour de 6 axes :



Certains enjeux, comme la découverte des métiers, le développement des réseaux professionnels ou bien l'élargissement des choix professionnels, seront également mis en avant par le biais de focus thématiques. **Qu'ils soient jeunes, adultes ou seniors, la Cité de l'emploi a vocation à s'adresser à tous les publics.**



## LES SERVICES DISPONIBLES À LA CITÉ DE L'EMPLOI

### 8, FABRE D'ÉGLANTINE À LIMOGES

#### Une présence permanente :

- Accueil physique, orientation, coordination de la démarche : Limoges Métropole  
L'aide financière attribuée par l'État a été en partie affectée au **recrutement, depuis février d'un coordinateur de la Cité de l'emploi** par Limoges Métropole : Mme Sandra LANDAIS.
- « Aller vers » – médiation emploi : FACE Limousin Périgord
- Accompagnement numérique : Limoges Métropole
- Accompagnement jeunes – de 26 ans : Mission Locale (2 conseillers)
- Accompagnement individualisé et renforcé : Varlin Pont Neuf (PLIE de Limoges Métropole)

#### Les permanences régulières :

- ATOS – médiation emploi
- BGE Limousin – Dispositif CITELAB – Accompagnement à la création d'activité
- Maison des droits de l'homme (MDH) – Accès aux droits + participation des habitants

#### Occupations ponctuelles à venir au sein de l'espace Ateliers :

- Pôle emploi – délocalisation d'ateliers
- CLAP Sud-Ouest – ECLOS 87 : une plateforme de Bilans Linguistique
- Les amis de la Dronne : mobilisation sur le chantier d'insertion



#### HORAIRES D'OUVERTURE :

du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

 05 87 14 10 11